

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L' an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 15 septembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 31 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAI, Mme Catherine CANDELIÈRE, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadia IDORANE donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Catherine CANDELIÈRE

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

10 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20230928-2023-060-DE
Date de télétransmission : 10/10/2023
Date de réception préfecture : 10/10/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 28 septembre 2023

DÉLIBÉRATION : Convention de mise à disposition de la piscine en faveur du CCAS de Sèvres pour des cours d'aquagym des séniors

N°2023/060

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 20 septembre 2023,

Vu la programmation annuelle des activités en faveur des séniors,

Considérant l'importance pour les séniors de conserver une activité sportive adaptée,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Est approuvée la mise à disposition de la piscine municipale en faveur du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sèvres pour des cours d'aquagym en direction des "séniors",

ARTICLE 2.

Est approuvée la convention ci-annexée précisant les modalités de cette mise à disposition.

ARTICLE 3.

Les recettes reversées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) seront imputées au budget principal de la Ville en fonction des règles comptables en vigueur.

ARTICLE 4.

Le Maire est autorisé à signer la convention annexée à la présente délibération et tout document y afférant.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,

M. Thierno-B NDIAYE

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :